

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD DIVIDENDES MIN VAR ABSOLUTE RETURN

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0013200862 - D

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un Fonds nourricier de la part D du FCP Lazard Dividend LowVol SRI. L'objectif de gestion du Fonds nourricier est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans une performance absolue positive sans aucune corrélation ni au marché action ni au marché obligataire. Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Cependant la performance du FCP pourra être comparée à postériori à celle de l'€STR Capitalisé majoré de 2,00%. La performance du FCP pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de façon significative. La performance du FCP nourricier sera différente de celle du Fonds-Maître en raison notamment de l'utilisation systématique d'instruments financiers à terme.

Politique d'investissement :

Rappel de la politique d'investissement de l'OPC-Maître : La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire et une exposition en actions de toutes tailles de capitalisations présentant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- la capacité de dégager des flux d'exploitation positifs après investissement ;
- une structure bilancielle peu ou pas endettée ou une situation de trésorerie nette positive ;
- l'opportunité de céder des actifs et d'en rendre le produit aux actionnaires ;
- un rendement moyen pondéré des sociétés composant le Fonds supérieur à la moyenne des entreprises cotées de la zone euro ;
- une politique active de rachat des titres ;
- une politique de dividendes pérenne et, de préférence, une capacité à l'accroître ;
- une distribution significative de leur résultat ou la capacité de la faire.

La construction du portefeuille est réalisée dans le but de réduire de plus de 25% sa volatilité ex-ante par rapport à son indice de référence. Pour ce faire, grâce à des outils internes, le gérant procède à une analyse quantitative des contributions marginales à la volatilité de chacun des titres composant le portefeuille. Il introduit également un filtre qualitatif de sélection de valeurs. Toutefois, il s'agit d'un objectif de réduction relative, le Fonds restant exposé à la volatilité des marchés actions. De même, cet objectif ne constitue pas une garantie de réduction de la volatilité ex-post et il n'existe pas de contrainte en la matière.

Les valeurs sont également sélectionnées selon une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note est fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par

l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement ISR du Fonds (sociétés cotées de la zone euro couvertes par notre partenaire).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour calculer le taux d'exclusion nous sont fournies par notre partenaire.

Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois.

Le portefeuille est exposé à :

- 90% minimum de l'actif net au marché actions dont un investissement minimum de 75% de l'actif net au marché actions de la zone euro ;
- 10% maximum de l'actif net du FCP peut être exposé en obligations.

Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPC de droit français.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser des OPC monétaires, monétaires court terme, de droit français ainsi que des titres de créance négociables de toutes notations français et étrangers.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille du risque action, volatilité et/ou dividendes. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information Benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

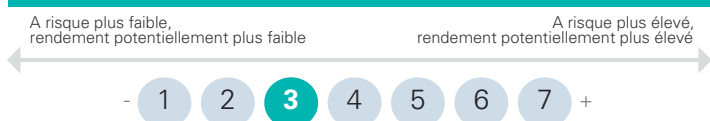
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition à la stratégie 'Minimum variance' mais sans aucune corrélation ni au marché action ni au marché obligataire explique le classement de cet OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La performance de l'OPC nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPC-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion et des éventuels frais de couverture. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPC-Maître ainsi que les risques annexes sont exposées dans son prospectus.

Lazard Dividendes Min Var Absolute Return

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,29%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

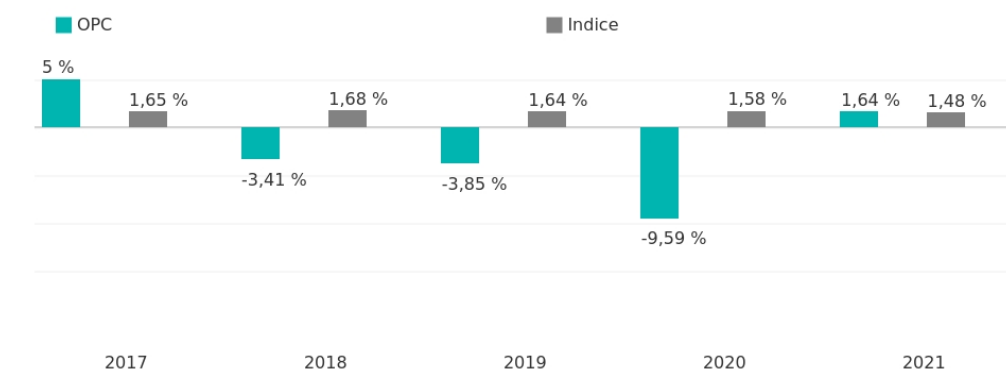
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC :
09/11/2016

Devise : EUR

Indicateur de référence :
a posteriori €STR Capitalisé + 2,00%
L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Jusqu'au 28/02/2021 :

Eonia Capitalisé +2,00%

à compter du 01/03/2021 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC nourricier et l'OPC-Maitre : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.